

IFSI Valentine Labbé

CONDITIONS D'ACCÈS ET MODALITÉS DE SÉLECTION

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018

Titre 1^{er} – Chapitres I et II

Peuvent être admis en 1^{ère} année de formation en soins infirmiers les candidats âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes :

CANDIDAT TITULAIRE DU BACCALAUREAT (OU DE L'ÉQUIVALENCE) OBTENU DEPUIS MOINS DE 4 ANS

Inscription sur PARCOURSUP

CANDIDAT EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Épreuves de sélection pour les candidats justifiant de minimum 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection

CALENDRIER ET ÉPREUVES D'ADMISSION

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE LUNDI 2 MARS 2020 À MINUIT

Réception du dossier d'inscription

ÉPREUVES DE SÉLECTION

ÉPREUVE D'ENTRETIEN DU LUNDI 30 MARS AU VENDREDI 3 AVRIL 2020

Entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle au regard du dossier d'inscription (noté sur 20)

ÉPREUVES ÉCRITES LE JEUDI 2 AVRIL 2020

2 épreuves distinctes d'1/2 heure (notées sur 20) :

De 10 h 00 à 10 h 30

Epreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social (notée sur 10)

De 11 h 00 à 11 h 30

Epreuve de calculs simples (notée sur 10)

Une note inférieure à 8/20 à l'une des 2 épreuves écrites est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40

RÉSULTATS DES ÉPREUVES D'ADMISSION JEUDI 9 AVRIL 2020

Affichage à l'IFSI à 10 :00 ou sur le site (après accord)

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Les candidats ayant réussi les épreuves de sélection adresseront, au plus tard le **lundi 20 avril 2020 minuit dernier délai** par courrier ou mail, leur confirmation d'inscription* à la formation (secretariat-ifsivl@ac-lille.fr).

Tout candidat admis qui n'a pas transmis sa confirmation est présumé avoir renoncé à son admission.

* Les candidats titulaires du Baccalauréat (ou de l'équivalence) obtenu depuis moins de 4 ans et ayant réussi les épreuves de sélection, devront joindre une attestation signée de désinscription ou de non inscription à PARCOURSUP